



Préfecture de la Vendée
DRCTAJ

- 2 MARS 2021

COURRIER ARRIVÉ

Conseil d'administration du 25 février 2021

Délibération n° 2021/18

Objet : **Approbation de la convention d'étude avec la commune de Nalliers et la communauté de communes Sud Vendée Littoral**

Vu le décret n°2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-53 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée, et particulièrement son article 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2020-2024 approuvé par délibération n° 2019/61 du 27 novembre 2019 du Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée,

Sur proposition du Directeur Général,

Le Conseil d'Administration :

- Approuve la convention d'étude entre la commune de Nalliers, la communauté de communes Sud Vendée Littoral et l'EPF de la Vendée visant à favoriser la réalisation d'un projet de renouvellement urbain à vocation d'habitat (friche « Petites Puces »),
- Mandate le Directeur Général pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique de cette nouvelle convention.

Le Président du Conseil d'Administration

Vu et approuvé le **22 MARS 2021**


Valentin JOSSE

Le Préfet de la Vendée


Pour le Préfet,
la secrétaire générale de la Préfecture
de la Vendée

Arine TAGAND